

Une formation à l'Université de Limoges, en partenariat avec le CNFPT et soutenue par Intercommunalités de France



Faculté
de Droit &
des Sciences
Économiques



Université
de Limoges

DU GESTIONNAIRE D'INTERCOMMUNALITÉS



Université de Limoges, FDSE, 32 rue Turgot, Limoges

Informations et contact



clotilde.deffigier@unilim.fr

- Diplôme ouvert à la formation initiale et à la formation continue
- Enseignements sur 2 jours d'octobre à avril

Contexte :

Depuis quelques années, et surtout depuis 2010, les intercommunalités sont montées en puissance, remettant même parfois en cause la strate communale. De multiples transferts de compétences ont été réalisés, des services ont été, pour accomplir ces nouvelles missions, transférés ou mutualisés... Ce renforcement des intercommunalités a généré des contestations et des incompréhensions de la part des maires des communes, qui ont obtenu des aménagements notables dans le fonctionnement de ces structures (pacte de gouvernance, conférence des maires) et dans l'exercice des compétences (suppression des compétences optionnelles) par la loi Engagement et proximité de 2019. Après de multiples fusions d'intercommunalités, une procédure de scission a été mise en place.

Ces évolutions ont conduit à une relative instabilité des structures et à une complexification de leur fonctionnement et de l'exercice de leurs compétences, qui justifient la création d'une formation permettant aux agents publics travaillant au sein de ces structures, ou souhaitant y travailler, de maîtriser les enjeux des intercommunalités, les évolutions institutionnelles de celles-ci, les modifications de leurs compétences, les méthodes permettant de les exercer au mieux, les techniques de gestion financière et de ressources humaines assurant une trajectoire budgétaire et de masse salariale rigoureuse. Il est également indispensable de mieux faire connaître les outils de pilotage des structures, les modalités diversifiées de gouvernance et le droit spécifique applicable aux intercommunalités.



Objectifs de la formation :

La formation vise deux objectifs principaux :

- l'acquisition des connaissances théoriques indispensables pour connaître la situation actuelle des structures intercommunales, leurs missions, les moyens de travailler ensemble et avec les communes, les modalités de concertation, la gestion des agents publics (rattachement fonctionnel et hiérarchique, mutualisation de services, agents intercommunaux) et des finances (dotations, recettes, taxes...).

- l'acquisition de connaissances et compétences plus précises et concrètes afin de savoir appréhender les enjeux de gestion des structures intercommunales, les possibilités d'évolution, la détermination de leurs compétences, notamment au travers de la notion d'intérêt communautaire...

Ces deux objectifs doivent permettre une formation optimale qui allie aptitude à comprendre les enjeux des politiques publiques menées par les intercommunalités de petite, moyenne ou grande taille et la nécessité d'une gestion efficace et opérationnelle des agents, des biens, des finances, exigeant une transversalité des compétences. La formation incitera les agents publics à innover en matière de relations entre structures intercommunales et entre ces structures et les communes, tout en leur donnant des exemples de bonnes pratiques en Europe.

Un stage de 8 semaines en structures intercommunales assurera une formation pratique, indispensable pour être opérationnel (le) au service des intercommunalités ; une formation aux concours permet de se projeter dans la carrière d'attaché (e) territorial(e).

Maquette des enseignements :

UNITÉ 1 **Évolution institutionnelle des intercommunalités (32h CM, soit 48h ETD)**

- **Actualités du droit des collectivités territoriales (10h)**
 - *Connaître le positionnement des intercommunalités au sein des structures locales*
- **Évolution des lois relatives aux intercommunalités, panorama actuel des intercommunalités (à FP, sans FP), intercommunalités atypiques (12h)**
 - *Maîtriser le système institutionnel actuel des intercommunalités*
- **Relations entre intercommunalités (fusion, défusion, scissions, modalités de retrait, relations conventionnelles et soumission au code de la commande publique ou pas...) (10h)**
 - *Acquérir les mécanismes et réflexes pour gérer et optimiser les relations entre intercommunalités*

UNITÉ 2 **Évolution fonctionnelle des intercommunalités (18h CM, soit 24h ETD)**

- **Compétences obligatoires et facultatives (6h)**
 - *Connaître les compétences actuelles des différentes intercommunalités*
- **Transfert de compétences entre communes et intercommunalités, entre intercommunalités et autres collectivités (6h)**
 - *Identifier les transferts obligatoires, facultatifs, possibles, les conditions dans lesquelles ils peuvent s'effectuer*
- **Services publics locaux (6h) : création, respect des grands principes (accessibilité, laïcité, égalité, mutabilité, services numériques)**
 - *Connaître les règles de création et de mises en œuvre des services publics*

UNITÉ 3 **Gestion des Intercommunalités (28h CM et 6h ETD, soit 48h ETD)**

- **Gestion financière (budget, recettes, dépenses, fiscalité...) (12h CM, 3hTD)**
 - *Maîtriser les recettes et les dépenses d'une intercommunalité*
- **Gestion RH (transfert de services, mutualisation de personnels, services communs, mise à disposition, recrutements communs...) (9h)**
 - *Identifier les possibilités de gestion des personnels entre communes et intercommunalités*
- **Gestion des biens (achat, restitution en cas de retrait, transfert, mise à disposition, cession) et gestion immobilière des biens (7h CM, 3hTD)**
 - *Maîtriser les fondamentaux de la gestion immobilière*

UNITÉ 4 **Gestion des risques (18h CM soit 27h ETD et 15h ETD, soit 42h ETD)**

- **Contentieux intercommunal (6h), panorama des jurisprudences**
 - *Connaître les risques contentieux et les éviter en sécurisant juridiquement les actions*

→ **Gestion des risques environnementaux (Eau et inondations, pollutions, incendies) (6h)**

- *Savoir anticiper les risques liés au changement climatique*

→ **Rédaction des actes (6h TD)**

- *Connaître les techniques de rédaction des arrêtés et maîtriser les modalités de rédaction des délibérations, anticiper les risques juridiques*

→ **Rédaction contrats, commande publique (3h CM, 6h TD)**

- *Savoir rédiger des contrats de la commande publique en respectant les règles du Code*

→ **Élaboration de schémas et documents de planification (3h CM, 3hTD)**

- *Savoir prévoir pour limiter les aléas Modalités d'élaboration, concertation, contenu, rédaction*

UNITÉ 5 Démocratie dans les intercommunalités (15h CM, soit 22,5h ETD)

→ **Compétences obligatoires et facultatives (6h)**

- *Connaître les compétences actuelles des différentes intercommunalités*

→ **Transfert de compétences entre communes et intercommunalités, entre intercommunalités et autres collectivités (6h)**

- *Identifier les transferts obligatoires, facultatifs, possibles, les conditions dans lesquelles ils peuvent s'effectuer*

→ **Services publics locaux (6h) : création, respect des grands principes (accessibilité, laïcité, égalité, mutabilité, services numériques)**

- *Connaître les règles de création et de mises en œuvre des services publics*

UNITÉ 6 Environnement européen et international des Intercommunalités (12h CM et 3h ETD soit 21h ETD)

→ **Les Intercommunalités en Europe (6h)**

- *Apprendre à connaître les autres formes et modalités de l'intercommunalité en Europe et acquérir de bonnes pratiques*

→ **Intercommunalité et coopération décentralisée (6h et 3h ETD)**

- *Engager une coopération avec d'autres intercommunalités dans des pays étrangers (y compris hors Europe)*

UNITÉ 7 Module professionnel (21h CM soit 31,5h ETD et 5h ETD, soit 36,5h ETD)

→ **Gestion de projets (3h et 5h TD)**

- *Savoir monter un projet intercommunal en lien avec les communes*

→ **Préparation aux concours d'attaché territorial (6h)**

- *Exercices dédiés (notes de synthèse, cas pratiques...)*

→ **Préparation à l'oral de concours (12h)**

- *Entraînement et mise en situation*

→ **Stage de 8 semaines (éq. 280h)**